

Bonjour à toutes et tous,

le virus Covid-19 impacte encore fortement nos vies quotidiennes et le vivre-ensemble. Il nous faut être patients, et respectueux des mesures permettant de combattre ce virus.

Espérons que les conditions soient réunies le 26 juin pour le passage du Tour de France sur notre commune, les bénévoles associatifs sont motivés pour vous proposer une journée festive extraordinaire.

Côté municipal, le conseil a voté son budget primitif 2021. Il révèle une modération des nouveaux investissements pour cette année, tournés vers la rénovation énergétique qui nous permettra de baisser notre empreinte carbone et faire des économies sur le long terme. A l'été, les vestiaires devraient être achevés, permettant un meilleur accueil de nos sportifs.

D'ici là, portez vous bien.

Le maire, Julien Poupon



**Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence du maire, Julien POUPON.**

*Delphine LONGCHAMP et Stéphane TROPRES, excusés, ont donné procuration à Laure LAUVERGEAT et Nathalie ABIVEN.*

**Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité.**

### **I LUTTE CONTRE L'ÉROSION**

Claire AMIL, chargée de mission agriculture et bocage au Syndicat de bassin de l'Elorn, présente au conseil municipal l'intérêt de s'impliquer dans la lutte contre l'érosion des sols, en préservant le bocage et en prévenant les risques d'inondation.

Saint-Urbain sera l'une des toutes premières communes du bassin versant de l'Elorn à s'impliquer dans cette lutte. Le maire propose la création d'une commission municipale pour travailler le sujet dans les mois à venir, en dialoguant avec les agriculteurs, pêcheurs, chasseurs et randonneurs. L'intérêt est de réaliser une bonne cartographie des secteurs à risque dans la commune et de proposer des solutions partagées par tous.

La commission municipale est composée de Philippe Dantec, Jeannine Le Gall, Pierre-Yves Dantec, Stéphane Tropres, Pascale Diverres, Laure Lauvergeat, Fabienne Simon Marie Sanquer et Bernard Le Caharec.

### **II DEMANDES DE SUBVENTIONS**

La commune envisage de réaliser des travaux d'économie d'énergie à l'école et à la mairie. Le conseil autorise le maire à déposer des demandes de subventions auprès de l'État, au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Le taux maximum qu'il est possible d'obtenir est de 80 %. Les travaux à l'école sont estimés à 31 931 € HT et à 10 801 € HT à la mairie.

Une demande de subvention est demandée pour étoffer le socle numérique de l'école publique. Le montant des achats en ordinateurs, robots, caméras et vidéoprojecteurs atteint 6 545 € HT et peut être subventionné jusqu'à 70 %.



**Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence du maire, Julien POUPON, pour le vote des comptes de gestion, du compte administratif 2020, du budget primitif 2021 et des dossiers en cours.**

*Gwenhael OMNES, excusé, a donné procuration à Olivier MOAL.*

**Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité.**

### **I COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2020**

Le maire fait le bilan financier 2020, impacté par la crise de la Covid-19 à hauteur de 19 000 €. Il associe son prédécesseur Jean Louis VIGNON, dans la bonne exécution des comptes communaux. La commune pourra dégager des marges de manœuvre notamment grâce aux désendettement de la commune. La dette annuelle est passée de 251 000 € en 2017 à 133 000 € en 2020 et ce malgré l'emprunt contracté pour les nouveaux vestiaires.

#### **Section Fonctionnement**

##### **Dépenses de 880 531,53 €**

Comprenant les dépenses suivantes (en % du total)

<b>11 Charges générales</b>	<b>215 733,09 €</b>	<b>soit</b>	<b>24,5 %</b>
<b>12 Personnel</b>	<b>432 908,50 €</b>	<b>soit</b>	<b>49,2 %</b>
<b>65 Gestion courante</b>	<b>175 333,52 €</b>	<b>soit</b>	<b>19,9 %</b>
<b>66 Intérêts de la dette</b>	<b>027 143,17 €</b>	<b>soit</b>	<b>03,1 %</b>
<b>Autres dépenses</b>	<b>029 413,25 €</b>	<b>soit</b>	<b>03,3 %</b>

##### **Recettes de 1 072 017,50 €**

Comprenant les recettes suivantes

<b>70 Produits de services</b>	<b>023 797,68 €</b>	<b>soit</b>	<b>02,2 %</b>
<b>73 Impôts</b>	<b>567 972,00 €</b>	<b>soit</b>	<b>53,0 %</b>
<b>74 Dotations de l'État</b>	<b>348 906,70 €</b>	<b>soit</b>	<b>32,5 %</b>
<b>Autres fiscalités</b>	<b>098 211,88 €</b>	<b>soit</b>	<b>09,2 %</b>
<b>Autres recettes</b>	<b>033 129,24 €</b>	<b>soit</b>	<b>03,1 %</b>

La section Fonctionnement dégage 191 485,97 € qui sont nécessaires au remboursement de la dette de 133 322,14 €, d'où un autofinancement de **58 163,83 €** auquel s'ajoute l'excédent reporté 2020 et des dotations d'amortissement, soit un excédent d'autofinancement de **124 564,74 €**.

#### **Section Investissement**

**Programme Bâtiments et Terrains** : Les dépenses pour la réfection du terrain de football, d'une autolaveuse et de rideaux occultants, etc. s'élèvent à 24 711,66 €.

**Programme École** : Les dépenses s'élèvent à 35 257,96 €, notamment pour la réfection de la toiture et des vitrages, et des équipements informatiques et de mobilier. 20 000 € de subventions ont été perçues pour la rénovation énergétique.

**Programme Vestiaires** : 105 319,82 € ont été dépensés pour les travaux en 2020. Les subventions s'élèvent à 19 800 €.

**Programme Voirie- Réseaux** : 96 510,39 € de dépenses pour les travaux de voirie (57 857 €), l'achat d'une nouvelle tondeuse (23 628 €), la rénovation de lampadaires (4 820 €), etc. Les subventions de 3 302,75 € proviennent de l'aide à la voirie communale de la part du département.

Une fois les recettes affectées (subventions, excédent de fonctionnement 2020, remboursement de la TVA, taxe d'aménagement, emprunt de 350 000 €, etc.) à hauteur de 671 703,80 € aux 431 357,36 € de dépenses 2020, **la section investissement dégage 240 346,44 €**.

Avec l'excédent de fonctionnement, **l'exercice 2020 est excédentaire de 484 104,68 €**. Le pourcentage de la dette est de 15,46 %. La dette à court terme permet de sécuriser le budget. Cependant des inquiétudes demeurent sur la pérennité des aides de l'état dans le futur.

## II BUDGET COMMUNAL PRIMITIF 2021

Le budget primitif ne nécessitera pas d'emprunt. Le maire indique que ce budget est prudent ; la principale dépense de l'année est le solde des travaux des vestiaires. Afin de bénéficier des aides exceptionnelles de l'Etat sur les travaux d'amélioration énergétique, la commune a prévu des travaux d'entretien des bâtiments. Julien POUPON annonce qu'au cours du premier semestre, une consultation des associations et de l'école sera organisée pour définir les besoins en matière de salle multisports aux abords de l'école. Une étude de faisabilité technique et financière lui fera suite.

### Section Fonctionnement

#### Dépenses proposées de 934 841,60 €

Comprenant les dépenses suivantes (en % du total)

<b>11 Charges Générales</b>	<b>215 740,00 €</b>	<b>soit</b>	<b>22,97 %</b>
<b>12 Personnel</b>	<b>465 000,00 €</b>	<b>soit</b>	<b>49,74 %</b>
<b>65 Gestion courante</b>	<b>193 470,00 €</b>	<b>soit</b>	<b>20,70 %</b>
<b>66 Intérêt de la dette</b>	<b>027 000,00 €</b>	<b>soit</b>	<b>02,89 %</b>
<b>Autres dépenses</b>	<b>033 631,60 €</b>	<b>soit</b>	<b>03,60 %</b>

#### Recettes proposées de 1 034 965,00 €

Comprenant les recettes suivantes

<b>70 Produits de services</b>	<b>034 500,00 €</b>	<b>soit</b>	<b>03,33 %</b>
<b>73 Impôts et taxes</b>	<b>665 900,00 €</b>	<b>soit</b>	<b>64,34 %</b>
<b>74 Dotations de l'État</b>	<b>318 200,00 €</b>	<b>soit</b>	<b>30,75 %</b>
<b>Autres recettes</b>	<b>016 365,00 €</b>	<b>soit</b>	<b>01,58 %</b>

La section fonctionnement dégagerait 100 123,40 € à laquelle s'ajoute un excédent reporté de 63 758,74 € de 2020, qui est nécessaire au remboursement de la dette de 146 000 €, donnant ainsi un autofinancement prévisionnel positif de **17 882,14 €**.

### Section Investissement

Programme Bâtiments et Terrains : 98 808 € de dépenses notamment pour les travaux de rénovations énergétiques, d'une protection à l'église, etc...

Programme école : 46 755 € de dépenses, notamment pour travaux de remplacement d'huissières, l'achat d'ordinateurs, vidéo projecteurs et du mobilier...

Programme Vestiaires : Les dépenses prévues sont celles à honorer pour finaliser le programme. 385 100 € de dépenses pour des recettes de subventions à hauteur de 81 200 €.

Programme Voirie - Réseaux - Divers : Le poste après recettes de subventions serait déficitaire de 152 745 €. 110 000 € de voirie sont provisionnés (Trévam, route de Daoulas, 1<sup>ère</sup> partie de la route de Beuzidou, carrefour au niveau de l'église, etc.), ainsi que la pose de luminaires route de Kerhuel, aménagements de chemins de randonnées...

**La section investissement est prévue déficitaire de 36 071,82 €.** Voté à l'unanimité.

Une réforme de la fiscalité ne permet plus aux communes que de fixer le taux de l'imposition foncière.

Chaque commune se verra transférer le taux départemental (15,97 % pour notre territoire) qui viendra s'additionner au taux communal 2020.

Le conseil vote le maintien des taux fiscaux pour l'année 2021, à savoir 39,67% pour le foncier bâti et 37,61% pour le foncier non bâti.

### III DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

Laure Lauvergeat, élue déléguée à la jeunesse, expose aux conseillers le dispositif « Argent de poche ».

Cette action consiste à proposer aux jeunes de 16 à 18 ans la réalisation de petits chantiers, missions sur le territoire communal pendant les congés scolaires.

En contrepartie, les jeunes sont indemnisés. Le conseil valide ce dispositif et permet la création d'une régie d'avance pour rémunérer les jeunes. (voir article page 5).

### IV EN BREF

#### Subvention :

Une demande de subvention (370 €) est déposée auprès du conseil départemental pour l'achat de mobiliers de bibliothèque.

#### Jardin Partagé :

Jessica GUILLERM, élue référente sur l'environnement, annonce le lancement de la réflexion sur le jardin partagé (voir article ci-après), avec une préparation du terrain dès cette année pour une mise en service en 2022. Elle annonce que ce jardin pourra comprendre une partie potagère avec la culture de fruits, légumes et plantes aromatiques, cultivés collectivement et écologiquement. Un verger avec des arbres fruitiers pourrait venir se greffer sur le jardin.

*Tous les conseils municipaux se déroulent en public.*

*Les comptes-rendus sont consultables dans leur intégralité en mairie ou sur le site Internet de la commune.*



Ce 26 juin, le Tour de France traversera notre commune de Ty Garde à Tréflévenez jusqu'au Stum, en empruntant la route du Four à Chaux et la RD47.

Les routes seront fermées à toute circulation à partir de 13h30 jusqu'aux alentours de 17h45. Merci d'anticiper vos déplacements si vous devez le faire.

Le passage de la caravane du Tour est prévue vers 15h00 et les coureurs vers 17h00.

Pour cette première étape Brest-Landerneau (187 km), si les conditions sanitaires le permettent, les associations prévoient une journée de folie aux terrains de sports, nous pouvons leur faire confiance.

## ÉTAT CIVIL

### Naissances :

La municipalité adresse ses félicitations aux parents de...



- Lya BOTHOREL, née le 12 janvier.
- Gabin DIVERREZ, né le 17 janvier.
- Johan VERN, né le 1<sup>er</sup> février.
- Zoé DELPHUÈQUE, née le 15 août.



## Prêt d'honneur

Vous êtes étudiant ou une personne ayant un projet demandant une participation financière importante, vous pouvez solliciter un prêt d'honneur avec un taux à 0%.



### Comment faire ?



Vous devez déposer à la mairie une lettre de motivation concernant votre projet. La commission CCAS étudie alors les demandes qui sont validées ou non.

Le CCAS de Saint-Urbain peut vous prêter 900 € remboursables sur 3 ans (300 € par an ou 900 € la 3<sup>e</sup> année). Une demande conjointe peut être faite au Conseil général qui alloue la même somme.

Si vous souhaitez plus d'informations contactez la mairie.

## Communiqués de la Mairie

### URGENCE : QUI APPELER ?

15	17	18	114	196	112
Samu	Police Secours	Pompiers	Urgence sms	En mer	En Europe

### NUMÉROS UTILES

- Pharmacie de garde ... 32 37
- Médecin ..... 02 98 25 02 37
- Kiné ..... 02 98 25 06 55
- Cabinet infirmier ..... 02 98 25 07 21
- Pôle social ..... 02 98 25 84 23  
(SSIAD et aide à domicile)
- Assistante sociale ..... 02 98 85 95 57
- RPAM ..... 02 98 25 87 26
- Taxi (Mme KERNEIS)...06 99 44 56 66
- Taxi (M. BOISNE).....06 71 91 67 02
- Florence Coiffure..... 02 98 25 01 39
- Le Baroc'h .....02 98 25 00 00
- Eau du Ponant .....02 29 00 78 78

Tél Mairie ..... 02 98 25 03 04  
 Courriel ..... [saint-urbain29@wanadoo.fr](mailto:saint-urbain29@wanadoo.fr)  
 Site ..... [www.saint-urbain.com](http://www.saint-urbain.com)  
 Facebook ..... [Communedesainturbain29](https://www.facebook.com/Communedesainturbain29)

### HORAIRES MAIRIE (HORS CONFINEMENT).

Lundi : 08h45 -12h00 / 13h30 -17h30  
 Mardi : 08h45 -12h00 / 13h30 -17h30  
 Mercredi : 10h00 -12h00  
 Jeudi : 08h45 -12h00 / 13h30 -17h30  
 Vendredi : 08h45 -12h00  
 Samedi : 08h45 -12h00

### CALENDRIER DE COLLECTE

Déchets ménagers	Recyclables
Mercredi 28 avril.	Mercredi 21 avril.
Mercredi 12 mai.	Mercredi 05 mai.
Mercredi 26 mai.	Mercredi 19 mai.

Le prochain bulletin paraîtra fin juin  
 Veuillez déposer vos annonces à la mairie  
 (possibilité de déposer dans la boîte aux lettres ou de transmettre par courriel) pour le 15 juin dernier délai. Merci.

## Dératiseur : contrôle souricide - raticide



Le vendredi 23 avril, il y aura dans la commune un **contrôle du dératiseur.**

Pour les personnes intéressées veuillez vous faire connaître auprès de la mairie avant le **21 avril.**

☎ 02 98 25 03 04    ✉ [saint-urbain29@wanadoo.fr](mailto:saint-urbain29@wanadoo.fr)

## PETITES ANNONCES

### Trouvée :

Clé, le 6 avril sur le chemin près de l'espace jeux.

### Perdue :

Une tortue de terre (15 cm) - Tel : 06 23 89 72 34

### Emplois :

Jeune, 16 ans cherche petits boulots pour les vacances « baby-sitting, aide aux devoirs, soin des animaux, arrosages des plantes, ménage ou autre selon les besoins. Tel : 07 82 31 87 01.

### Divers :

M. NICOL Jean-Louis - 18 Kergoat - Saint-Urbain - Tel. 02 98 25 06 15, vends des mosaïques 2x2, rondes ou hexagonales en différents coloris.



## DÉCLARATION PRÉALABLE de travaux

La mairie est souvent interpellée pour diverses incivilités. Un effort de tous permet d'améliorer le quotidien et la quiétude de notre village.

Voici quelques informations pour éviter d'être en défaut vis-à-vis de la Loi.

### Bruits dans les propriétés privées

L'arrêté n° 2012 - 0244 du 1<sup>er</sup> mars 2012 précise dans son article 19-7 « Les occupants et utilisateurs de locaux, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes mesures afin que les activités domestiques de bricolage ou de jardinage réalisées à l'aide d'outils ou appareils bruyants, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, bétonnières, perceuses, etc... ne soient pas cause de gêne pour le voisinage.

A cet effet, ces travaux ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8h30 à 19h30 ;
- les samedis de 9h00 à 19h00 ;
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00. »

### Divagation des animaux

Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité, (article [L211-19-1 du code rural et de la pêche maritime](#)).



### Les déjections canines

Les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons. En dehors des cas précités, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique. Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1<sup>ère</sup> classe.

#### DÉJECTIONS CANINES

Si tu veux garder tes potes  
Ramasse les crottes!



### Déchets

Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2<sup>e</sup> classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique.



Est puni de la même peine le fait de déposer ou d'abandonner sur la voie publique des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, en vue de leur enlèvement par le service de collecte, sans respecter les conditions fixées par l'autorité administrative compétente, notamment en matière de jours et d'horaires de collecte ou de tri des ordures.

**Une déclaration préalable de travaux (DP)** est une autorisation d'urbanisme qui peut être exigée pour des travaux non soumis à permis de construire. Elle peut être obligatoire pour l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur, des constructions nouvelles ou le changement de destination d'un bâtiment. La DP permet à la mairie de vérifier que vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur.

Extension, surélévation, création d'un carport, d'un abri de jardin, d'une piscine, d'une clôture, de fenêtre ou d'un ravalement, les travaux entrepris dans une maison nécessitent généralement des **autorisations d'urbanisme**.

En fonction de leur importance, vous devrez déposer une déclaration préalable ou demander un permis de construire.

En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux dès lors que l'on dépasse les 5 m<sup>2</sup> d'emprise au sol ou que l'on modifie l'aspect de son terrain ou de sa maison.

**Avant de commencer les travaux, il est recommandé de se renseigner auprès de la mairie.**



Les déchets déposés dans votre poubelle d'ordures ménagères verte doivent obligatoirement être mis dans des sacs.

Les déchets volatiles comme, la **cencre**, la **poussière** ou la **sciure de bois** doivent être mis **dans des sacs étanches et fermés** déposés uniquement dans votre poubelle d'ordures ménagères verte.

Attention, les cendres doivent être froides.

Pour la sécurité de tous, l'esthétisme et éviter que leurs contenus ne se renversent, il est rappelé que les poubelles peuvent être sorties la veille au soir du ramassage mais doivent être enlevées de la voie publique dès le soir du passage.



Inscriptions  
scolaires

ECOLE  
COMMUNALE



ENFANCE / JEUNESSE / FAMILLE

Inscriptions pour Septembre 2021, seulement si votre enfant n'est pas actuellement scolarisé.

Afin de préparer au mieux la rentrée de septembre 2021, si vous pensez inscrire vos enfants dans notre établissement, je vous demanderais de bien vouloir me communiquer, dès à présent, l'identité de votre (vos) enfant(s) : nom(s), prénom(s), date(s) de naissance(s),

Pour les enfants nés en 2019, il faudra attendre courant juin 2021 pour connaître les disponibilités d'accueil de notre établissement. Seront pris en priorité les enfants nés en début d'année civile selon les places disponibles en TPS.

Pour les enfants nés en 2018, il faut suivre, dès à présent la démarche suivante, si ce n'est pas encore fait : tout d'abord, vous devez vous présenter en mairie avec le livret de famille, il vous sera alors délivré un certificat d'inscription que vous me remettrez à l'inscription définitive. A cette occasion, une vérification de la mise à jour des vaccins sera effectuée, il faudra donc penser à se munir du carnet de santé ou d'une photocopie des pages concernées.

Je tiens à vous rappeler que la loi du 28 juillet 2019 rend la scolarité obligatoire à 3 ans. De ce fait, tous les enfants nés au cours de l'année 2018 devront être scolarisés dès septembre 2021, y compris ceux qui sont nés après septembre.

Toutefois, conformément au décret du 2 août 2019, un aménagement reste possible, mais sur les heures de classe de l'après-midi uniquement. Il faudra alors remplir une demande d'aménagement en retirant un imprimé prévu à cet effet à l'école auprès du directeur.

En cas de difficultés, téléphoner au **02 98 25 02 89** ou par courriel [ec.0290919S@ac-rennes.fr](mailto:ec.0290919S@ac-rennes.fr). Pour la visite des locaux, il est souhaitable de prendre rendez-vous elle ne pourra s'effectuer qu'à partir de 16h30, une fois les élèves sortis de l'école. **Le directeur, Daniel Gourmelon**



VERGER  
DE L'ECOLE

Un pommier et un pêcher étaient déjà présents, en 2011 l'association « Café-Jardin » et les enfants de l'école ont planté 4 autres pommiers, 3 poiriers et 2 pruniers, le verger comprend donc 11 arbres fruitiers. Ces végétaux viennent du centre Finistère.

La taille des arbres à la fin de l'hiver par « Café-Jardin » fut l'occasion d'une rencontre avec les élèves de CE2, ils ont pu apprendre les raisons de cette coupe et la façon de procéder. La classe s'est appliquée à faire le compte rendu de cette réunion et a effectué un TP en coloriant les différentes espèces sur un plan.



POMMIERS (en bleu)	
1	Potte de loup
2	Tatin Frais
3	Reinette d'Armorique
4	Germaine de Braspart
11	Melrose
POIRIERS (en vert)	
5	Conférence
7	Doyenne de Gornic
9	Beurre Hardy
PRUNIER (en rouge)	
6	Stanley
8	Reine Claude de BAJAY
PECHER (en jaune)	
10	Pêcher blanche de vigne

**ENFANCE : Un questionnaire** « Analyse des besoins en accueil du jeune enfant » a été réalisé par la structure « les Mésanges » et le service de mode de garde à domicile « la Kompani » en vue d'adapter leur offre d'accueil et d'accompagnement aux besoins des familles sur le territoire.

Vous trouverez ce questionnaire sur le site de la commune.

 <https://www.saint-urbain.com/accueil>

D'avance, nous vous remercions pour votre aide à l'analyse des besoins en matière d'accueil du jeune enfant sur la commune et ses environs. Le questionnaire est à retourner à la KOMPANI ou en mairie de Saint-Urbain.

**INFOS : JEUNES, ETUDIANTS, FAMILLES,** les professionnels de MPT de Landerneau sont à votre disposition pour vous apporter une écoute, des conseils et chercher avec vous des solutions, si besoin.



Dès le mois de mai, **Laure Lauvergeat**, conseillère municipale déléguée à l'Enfance/Jeunesse/Famille, propose le 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> samedi matin de 10h00 à 11h30 à la mairie, un temps de rencontre avec les parents, les enfants et jeunes. Ce sera l'occasion d'échanger, de mieux se connaître et proposer les services mis à disposition des familles et jeunes.



**BAFA JEUNES :**  
L'animation vous intéresse !

Dès 17 ans, vous pouvez obtenir un brevet d'aptitudes aux fonctions d'animateur (BAFA) permettant d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle des enfants et des adolescents en accueil collectifs de mineurs. Pour plus d'informations, contacter le Point Info Jeunesse de Landerneau au :

 **02 98 21 53 94** ou consulter le site 

Jardin Partagé de Saint-Urbain

La commission environnement et développement durable de la municipalité est prête à soutenir à partir de cette année un projet de jardin partagé sur la commune de Saint-Urbain.

Les jardins partagés sont des jardins conçus et cultivés collectivement et écologiquement. Ils peuvent comprendre une partie potager avec la culture de fruits, légumes et plantes aromatiques et s'étendre sur une partie verger avec des arbres fruitiers.



Ces lieux permettent également de développer des liens sociaux de proximité entre les habitants d'une commune ou d'un quartier par le biais d'activités sociales, culturelles ou éducatives.

Afin d'initier une réflexion avec la population sur ce projet, la commission environnement et développement durable invite les habitants de la commune qui seraient intéressés par ce projet à prendre contact avec la mairie ([saint-urbain29@wanadoo.fr](mailto:saint-urbain29@wanadoo.fr)) en précisant leurs motivations.

A l'issue de ce premier sondage, la commission organisera, dès que les conditions sanitaires le permettront, une réunion publique sur ce thème afin de pouvoir faire se rencontrer les différents acteurs du projet (élus municipaux, habitants ou associations de la commune, etc.).



« Mère Veilleuse Nature, exposition » : « La flore de Logonna » laisse



place à l'exposition « **Eaux intérieures** » qui nous invite à découvrir les rivières, ces trésors cachés de Bretagne, à travers les photographies d'Aïcha Dupoy de Guitard au fil des saisons et les poèmes inédits de Gilles Baudry, moine à l'abbaye de Landévennec. Exposition visible aux horaires de permanence du 26 mars au 30 mai.

**P'tites oreilles** : Vendredi 28 mai - Deux séances à 10h00 et 11h00 sur inscription par mail à [bibli.sturbain@gmail.com](mailto:bibli.sturbain@gmail.com)

Sous réserve de changement lié à la situation sanitaire.

**Grainothèque :**

L'association Café Jardin et les abonnés ont alimenté la grainothèque de la bibliothèque. Légumes, fleurs, aromatiques, vous attendent, venez échanger et partager librement vos graines.

**Printemps des poètes, avril 2021 :**

Contraventions poétiques : vous avez souligné un extrait de votre livre préféré et vous aimeriez le partager, une citation vous semble particulièrement juste, un poème appris par cœur quand vous étiez enfant vous a marqué à tout jamais : Comment participer ?

Envoyez-nous votre poème par courriel à [bibli.sturbain@gmail.com](mailto:bibli.sturbain@gmail.com), nous nous chargerons de rédiger la contravention poétique et de la glisser sous les essuie-glaces...

Si votre texte est extrait d'un ouvrage, merci de mentionner le titre.

Les photos des contraventions seront visibles sur notre page Facebook.

NATURVAN

C'est le retour des beaux jours, et vous avez pris de bonnes résolutions : venez nous rejoindre à Naturvan : course à pied & VTT. Reprise des entraînements collectifs, par niveau et dans le respect des conditions liées à la crise sanitaire (équipe 6 maximum).

**Course à pied** : RDV

Stade de foot : mercredi 18h00 & dimanche 09h30



Mairie : mardi et jeudi : 09h00.

**VTT** : Stade de foot :

dimanche 09h00 adultes & ados

samedi 10h00 pour les enfants



La séance spéciale féminine fut proposée par Flo Fesselier et Oliv' Moal (assisté de sa fille Marie), avec un temps parfait pour la pratique et découverte du football.

Si vous êtes intéressées, contactez **FLORIAN FESSELIER** à [fo.fesselier@gmail.com](mailto:fo.fesselier@gmail.com) ou **06 99 29 80 82**

Vous recevrez les informations liées au protocole sanitaire.



Section de Daoulas

**BOUTIQUE SOLIDAIRE**

4 ouvertures par semaine :

Mardi, Jeudi, Vendredi de 09h30 à 11h30, Mercredi de 13h00 à 17h00.

Afin de respecter les mesures sanitaires, les horaires d'ouverture ont évolué.

De beaux vêtements en très bon état pour tous, des livres, du linge de maison, déco...

Les fonds récoltés nous permettent d'assurer l'aide alimentaire pour les familles qui en ont besoin dans le Pays de Daoulas.

Dépôts de vêtements possibles aux permanences, ou dans le bac prévu à cet usage. Adresse : 13 rue du valy - Daoulas.

☎ **02 98 25 92 20**



 ÉLECTIONS RÉGIONALES & DÉPARTEMENTALES 2021

Les 20 et 27 juin, vous êtes appelés à élire vos conseillers départementaux et régionaux. Ayant atteint près de 1 200 électeurs, un second bureau de vote va être ouvert à la mairie, à l'étage, salle Ti Emvod à l'endroit de l'ancienne bibliothèque. L'accès se fera par la passerelle en venant du parking de la salle Ty Kreis-Ker. Pour déterminer votre bureau de vote, la commune va être séparée géographiquement en 2.

Vous recevrez une nouvelle carte d'électeur quelques jours avant le scrutin. Votre lieu de vote y sera indiqué. Sauf avis contraire dû à la Covid-19, les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 18h sans discontinuité ; les gestes barrières (port du masque, distanciation sociale) devront être respectés, du gel hydroalcoolique sera à disposition à l'entrée des bureaux de vote.

**Procuration** : Un électeur peut donner procuration s'il ne peut se rendre au bureau de vote le jour de l'élection.

Pour les élections régionales et départementales de juin 2021, le jour du vote, un électeur ne peut pas détenir plus de 2 procurations.

L'électeur qui donne procuration doit remplir un formulaire et faire les démarches au moins 48h00 avant le vote.

Il a 3 possibilités pour faire la démarche :

**dans tous les cas**, la personne devra aller en personne à la gendarmerie ou au commissariat avec un justificatif d'identité pour valider sa procuration.

Utiliser [le téléservice, www.maprocuracion.gouv.fr](http://www.maprocuracion.gouv.fr)  
Imprimer [le formulaire](#) disponible sur internet et le remplir.  
Remplir à la main le formulaire disponible sur place (gendarmerie ou commissariat ou tribunal)

La personne portant la procuration se présente au bureau de vote, la procuration aura déjà été enregistrée par la mairie, et il lui suffira de voter normalement et il signera à la place de l'électeur ayant donné procuration.

**Voter est un droit, c'est aussi un devoir civique.**

**ENQUETE AUPRÈS DE LA POPULATION.**

Afin de répondre au mieux à vos besoins et à vos attentes, la Communauté de communes Pays Landemeau Daoulas réalise une enquête auprès de l'ensemble de la population du territoire, afin de mieux connaître les aspects de votre vie quotidienne.

Ce questionnaire peut être complété en 10 minutes et est accessible à cette adresse :

<https://caddep.limequery.com/419536?lang=fr...>

ou vous pouvez récupérer le formulaire à la mairie .



**DISPOSITIF ARGENT DE POCHE**  Réaliser de petits travaux... et recevoir en contrepartie une indemnité ! 

**Dispositif « Argent de poche »**

Le conseil municipal a voté le principe d'un dispositif dit « Argents de poche ». Il permet à la commune de proposer différentes missions à des jeunes pendant les vacances scolaires.

La mission peut se dérouler sur une ou plusieurs plages horaires. La durée de la plage horaire étant de 03h00 (pause réglementaire comprise).

Les missions sont proposées aux jeunes entre 16 et 18 ans de la commune, filles ou garçons, et sont encadrées par un agent tuteur.



Une fois les missions réalisées, les jeunes perçoivent une gratification de 15 € par plage horaire effectuée.

Les missions proposées sont diverses :  
Désherbage du cimetière, tri et rangement au secrétariat général, aide à l'entretien des écoles, etc.

Les modalités sont les suivantes :

Remplir le dossier d'inscription, les autorisations et renvoyer les documents nécessaires à la mairie. (documents disponibles sur le site internet de la mairie ou directement à la mairie)

L'inscription est valable pour l'année scolaire.

Avant chaque période de vacances, se positionner sur les missions proposées.

Une fois les missions attribuées, signer la convention d'accueil.

La première période se déroulera durant les vacances d'été, début juillet et dernière quinzaine d'août. Les dates exactes, dossiers et les thèmes des missions seront consultables à partir du 24 mai.

**SERVICE NATIONAL UNIVERSEL**

La campagne d'inscription des jeunes volontaires au service national universel (SNU) pour 2021 est ouverte. Renseignements sur le site <https://www.snu.gouv.fr/>

La promotion 2021 du SNU s'adresse à tous les jeunes français âgés de 15 à 17 ans, nés entre le 2 juillet 2003 et le 20 avril 2006, qui souhaitent se porter volontaire pour s'investir dans une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale.